

# Aides financières aux jeunes

Le Fonds d'Urgence Départemental

## Qu'est-ce que le Fonds d'Aide d'Urgence ?

Aide exceptionnelle accordée par le Conseil Départemental. à toute personne en situation de détresse grave dont les conditions d'existence se verraient compromises.

## A qui cela s'adresse ?

Toute personne ou ménage résidant dans le Gers à titre principal et se trouvant en grande difficulté pour assumer les charges liées au quotidien ou victime d'un événement exceptionnel.

## Démarches à suivre

Les demandes sont instruites par le service social départemental après une évaluation sociale qui permet de déterminer si la personne bénéficie de tous ses droits ou si un autre dispositif ne peut être sollicité.

DÉPARTEMENT  
DU GERS



**Conseil Départemental du Gers**

✉ **Nous contacter**

81 route de Pessan  
BP 20569  
32022 Auch Cedex 9  
05 62 67 40 40

EN  
1 CLIC